

# COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU 28 février 2018

L'an deux mille vingt-huit le huit février à 19 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

**Date de la convocation** : 21 février 2018

**Présents** : Mmes BERGADIEU, BENTEJAC, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER MM BOS, BEYRIE, COMBE, LAZARE, SERVENTIE-LACROIX, TORRENTE

**Absents** : Mme LIZOLA, Mr, FLAZINSKA.

Mr MOUTIER Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente et demande à rajouter le sujet suivant :

- Approbation du règlement intérieur

Le conseil municipal accepte cette proposition,

L'ordre du jour est le suivant :

- ***Réseau de chaleur***

Dans le cadre de la recherche d'une solution adaptée aux problèmes économiques et techniques, Monsieur le Maire s'est interrogé sur le fait de déléguer le service public de réseau de chaleur à un organisme habilité.

Des échanges avec le SIPHEM et la Sous-Préfecture montrent que cette hypothèse est à étudier.

Le conseil municipal estime que c'est une très bonne alternative et valide à l'unanimité la démarche, donne son accord pour lancer la première phase de la démarche : lancer un appel d'offres pour recruter un bureau d'étude qui sera chargé de l'étude d'opportunité puis d'accompagner la commune dans la procédure de délégation du service.

- ***Compte administratif 2017 budget communal***

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr LAZARE Alain, adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section d'exploitation d'un montant de 248 011.83 € à reprendre au budget primitif 2018 au compte 002.

- Déficit de la section d'investissement d'un montant de 156 841.43 € à reprendre au budget primitif 2018 au compte 001.

- ***Compte administratif 2017 budget réseau de chaleur***

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr LAZARE Alain, adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section d'exploitation d'un montant de 23 156.38 € à reprendre au budget primitif 2018 au compte 002.

- Déficit de la section d'investissement d'un montant de 25 619.12 € à reprendre au budget primitif 2018 au compte 001.

- ***Compte de gestion 2017 budget communal***

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- ***Compte de gestion 2017 budget réseau de chaleur***

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

2°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### - ***Budget communal 2017***

Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif 2018, qui se décompose de la façon suivante :

#### **Fonctionnement :**

##### ***Dépenses :***

<b>011</b>	Charges à caractère général :	348 532,36
<b>012</b>	Charges de personnel :	749 653,34
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante :	105 518,48
<b>66</b>	Charges financières :	46 994,85
<b>67</b>	Charges exceptionnelles :	173 500,00
<b>023</b>	Virement à la section de fonctionnement :	175 323,64
	<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>	<b>1 599 522,67</b>

##### ***Recettes :***

<b>013</b>	remboursement du charges de personnel :	20 846,88
<b>70</b>	Produits des services :	53 500,00
<b>73</b>	Impôts et taxes :	1 112 755,00
<b>74</b>	Dotations et participations :	156 408,96
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante :	8 000,00
<b>002</b>	Excédent reporté :	248 011,83
	<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>1 599 522,67</b>

#### **Investissement :**

##### ***Dépenses :***

<b>16</b>	Remboursement d'emprunts	117 336,64
<b>23</b>	Opérations d'équipement	971 498,00
<b>001</b>	Déficit reporté	156 841,43
	Restes à réaliser	210 218,00

<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>		<b>1 455 894,07</b>
<i>Recettes :</i>		
<b>13</b>	Subventions	423 582,00
<b>10</b>	FCTVA, taxe aménagement	87 929,00
	Excédent de fonctionnement	352 663,43
<b>16</b>	Emprunt	402 000,00
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement :	175 323,64
	Restes à réaliser	14 396,00
<b>TOTAL DES RECETTES :</b>		<b>1 455 894,07</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018.

- ***Budget réseau de chaleur***

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2017, le conseil municipal s'était engagé à rendre autonome le budget réseau de chaleur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Compte tenu des difficultés rencontrées durant l'année 2017, pannes à répétition gênant le fonctionnement, la municipalité avait décidé d'engager des travaux de remise en état, qui s'avèrent plus importants que prévus et qui se poursuivront en 2018.

Malgré une hausse considérable en 2017 des tarifs de l'énergie et de l'abonnement (15 %), ne permettant pas d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rapproché des services de la Trésorerie et de la Sous-Préfecture de Langon pour avoir une dérogation afin d'apporter une aide financière du budget communal.

Après un avis favorable de Mr le Sous-préfet et vertu de l'article L2224-2 du CGCT du « le conseil municipal peut décider d'une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes » :

- « lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements, qui en raison de leur importance et eu au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs »
- « Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs »

Le conseil municipal, conscient de cette situation, qui ne peut être supportée par les usagers en raison d'une hausse excessive des tarifs, accepte à l'unanimité la subvention du budget communal pour un montant de 60000 €

- ***Budget primitif réseau de chaleur 2018***

Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif 2017, qui se décompose de la façon suivante :

**Exploitation:**

**Dépenses :**

<b>011</b>	Charges à caractère général :	122 797,45
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante :	10,00
<b>66</b>	Charges financières :	21 447,73
<b>042</b>	opérations d'ordre :	44 745,00
<b>023</b>	Virement à la section de fonctionnement :	27 416,20
	<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>	<b>216 416,38</b>

**Recettes :**

<b>70</b>	Vente de produits :	90 000,00
<b>74</b>	Subvention d'exploitation	60 000,00
<b>042</b>	Opérations d'ordre	43 260,00
<b>002</b>	Excédent reporté :	23 156,38
	<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>216 416,38</b>

**Investissement :**

**Dépenses :**

<b>16</b>	Remboursement d'emprunts	23 008,57
<b>21</b>	Opérations d'équipement	15 599,33
<b>040</b>	Opérations d'ordre	43 260,00
<b>001</b>	Déficit reporté	25 619,12
	RAR dépenses	25 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>	<b>132 487,32</b>

**Recettes :**

<b>13</b>	Subventions	9 707,00
<b>040</b>	Opérations d'ordre	44 745,00
<b>1068</b>	Excédent de fonctionnement	50 619,12
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement :	27 416,30
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>132 487,32</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018

**- Pôle raquettes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du projet « pôle raquettes ». L'appel d'offre lancé en fin d'année 2017 a remis en question le chiffrage du projet : l'estimation du coût des travaux réalisée par l'architecte ne correspond pas au coût réel.

Afin de respecter le budget de la collectivité, des modifications ont été apportées au projet architectural. Ces modifications ont été présentées aux entreprises ayant répondu à l'appel d'offre afin d'obtenir un nouveau chiffrage du projet.

Le projet ainsi révisé est estimé à 578 295 €, pour un budget initial de 535 000 €. Le chiffrage suite à l'Appel d'Offre étant de 774 00 €.

Au regard du surcoût des travaux et des erreurs de chiffrages commises par l'architecte en charge de ce dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le conseil d'un avocat avant de donner suite au projet.

Dans le cas où le projet révisé serait maintenu, il est proposé d'ajouter une option supplémentaire au pôle raquettes, comprenant la création d'un mur de fronton et l'ajout d'un bandeau vitré, pour un total de 14 000 € HT.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal,

CHARGE à l'unanimité Monsieur le Maire de solliciter le conseil d'un avocat avant de donner suite au projet ;

APPROUVE par 8 voix pour et 5 abstentions, l'ajout d'une option supplémentaire « fronton et bandeau vitré » pour 14 000 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 et ont signé les membres présents :